

# **BASSOUES**

## **Rapport de Présentation**

### **- SOMMAIRE -**

#### **1ère Partie :      **DIAGNOSTIC COMMUNAL****

- I -      ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**
  - DEMOGRAPHIE
  - LOGEMENTS
  - ACTIVITES - EMPLOIS
  
- II -     ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**
  - MORPHOLOGIE DU SITE
  - OCCUPATION DU SOL
  
- III -    ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**
  - LES SYSTEMES PAYSAGERS
  - LES SYSTEMES HYDRAULIQUES / LES BOIS
  - LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE
  - LE SYSTEME URBAIN
  - LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX
  - PATRIMOINE
  - SERVITUDES

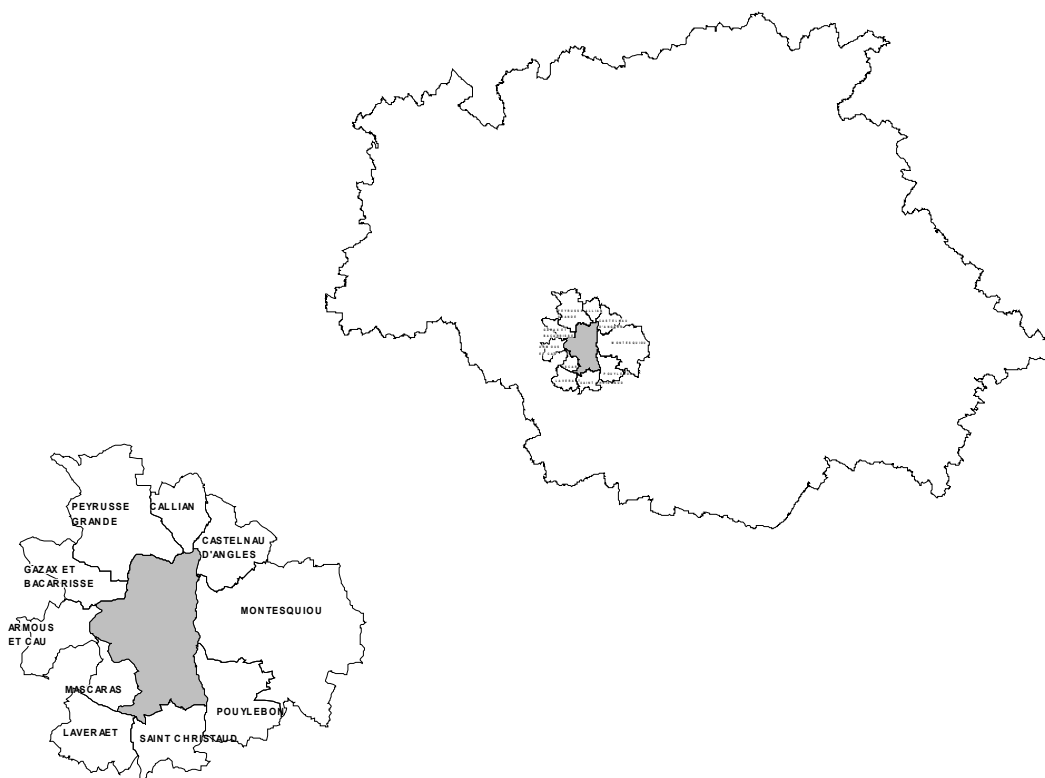
#### **2ème Partie :     **PROJET DE CARTE COMMUNALE****

- I -      CONTRAINTES**
  
- II -     ZONAGES**
  
- III -    TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL**

#### **3ème Partie :     **LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT****

- I -      INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**
  
- II -     PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

# PLAN DE SITUATION



# 1ère PARTIE : DIAGNOSTIC COMMUNAL

## I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

La commune de Bassoues, d'une superficie de 3229 hectares, est implantée au Sud Ouest du département. Elle est située dans l'Astarac, ensemble paysager Gersois le plus vaste et le plus homogène. Il couvre tout le Sud du département soit près d'un quart de sa superficie. C'est le Gascogne originelle, là où une grande majorité des pays Gersois prennent racines, à la base de l'éventail gascon, au pied du plateau de Lannemezan d'où sont issues les principales rivières Gasconnes.

Elle est desservie à partir d'un axe de communication important, la route départementale n°943 qui relie Auch à Pau. Limitrophe du chef lieu de canton Montesquiou, elle est située à une quinzaine de kilomètres de la sous préfecture Mirande.

Le territoire communal est limitrophe des communes de Castenau d'Angles, Montesquiou, Pouylebon, Saint Christaud, Laveraet, Mascaras, Scieurac et Flourès, Armous et Cau, Gazax et Baccarisse, Peyrusse Grande et Callian.

Elle est intégrée à la communauté des communes Cœur d'Astarac en Gascogne qui associe notamment les communes de Montesquiou, Mirande et Miélan.

La commune n'est pas soumise à une pression foncière importante mais la construction est régulière. Elle est confrontée ces dernières années à des demandes éparses qui ne peuvent aboutir.

Aussi la municipalité, soucieuse d'assurer un développement cohérent de son urbanisation et de préserver un patrimoine de qualité a souhaité élaborer un document d'urbanisme adapté: la carte communale.

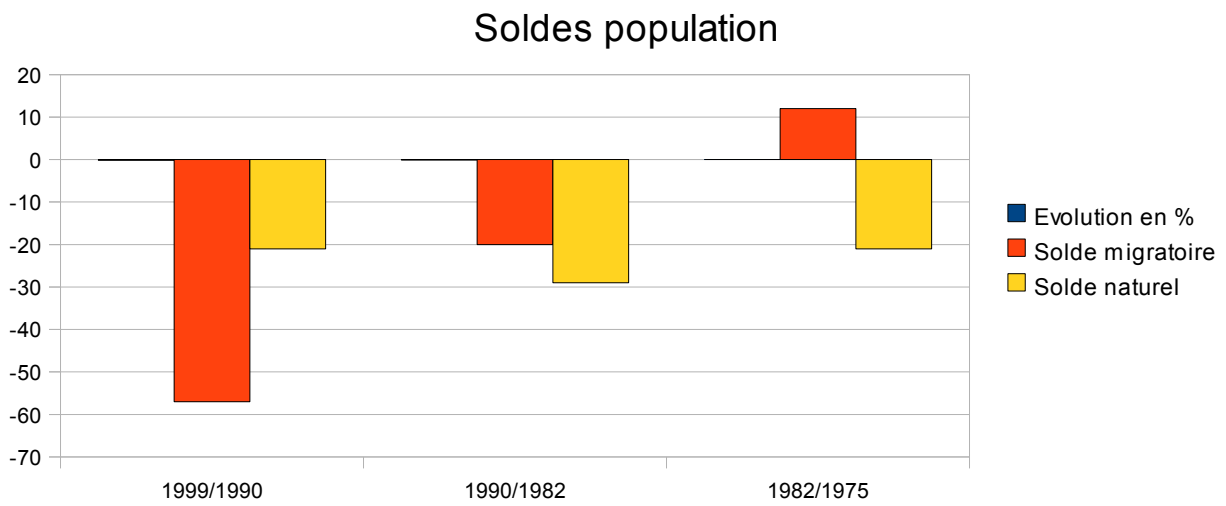
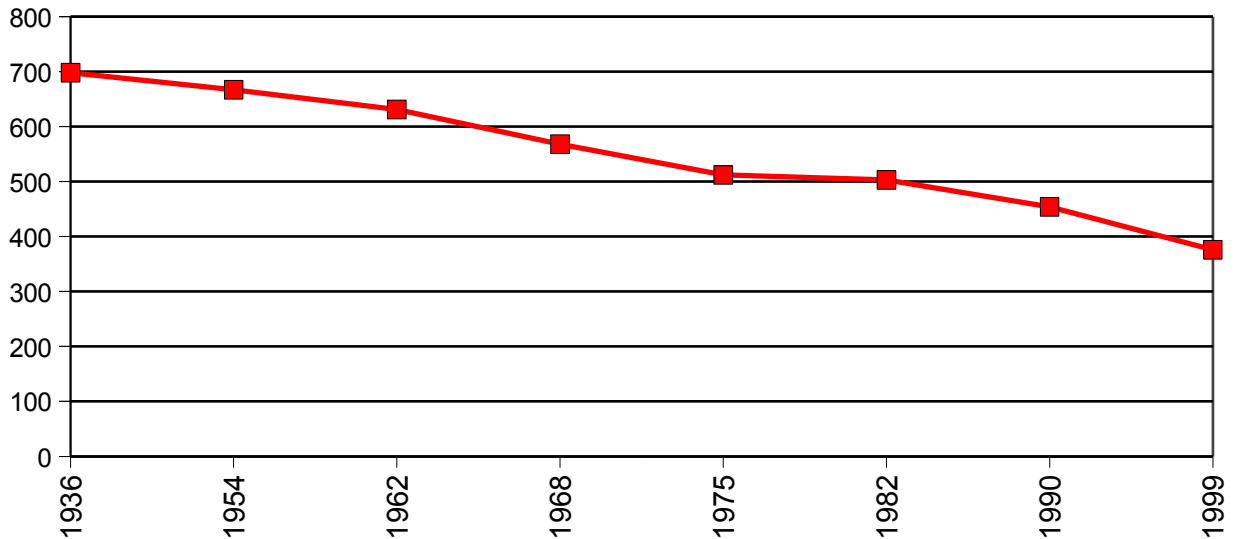
Principaux objectifs poursuivis dans ce document :

- ouvrir des terrains à la construction autour du bourg et des hameaux existants
- préserver le site du bourg ancien
- maintenir le caractère rural de la commune en limitant les grands espaces constructibles
- maîtriser l'aménagement des abords du centre par un projet global
- préserver des espaces naturels boisés et les secteurs inondables
- éviter le mitage
- limiter les zones éparses
- rééquilibrer l'entrée de ville
- maintenir l'activité agricole et son développement en limitant l'urbanisation en milieu naturel

- DEMOGRAPHIE

La population de Bassoues diminue régulièrement depuis 1936. Elle a été divisée par deux pour se maintenir autour de 380 habitants au recensement de 1999.

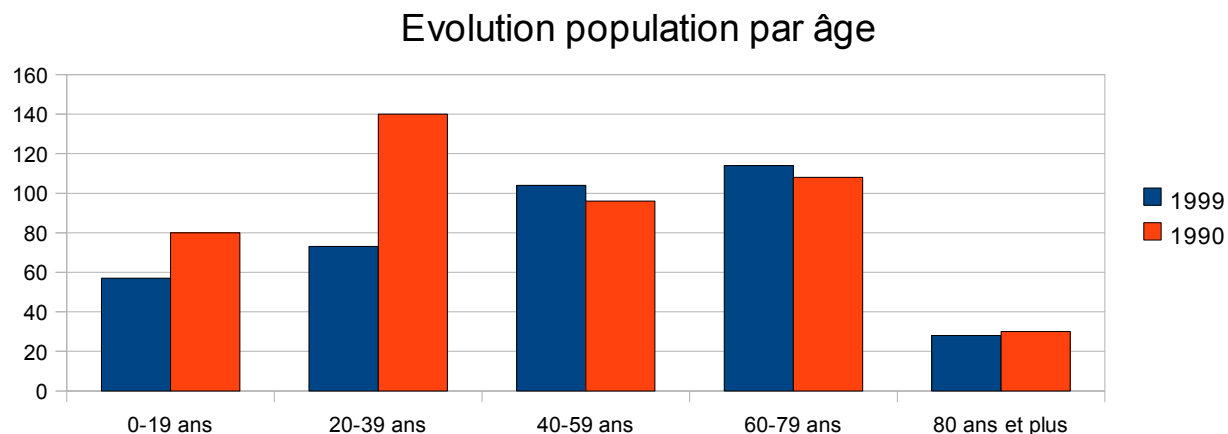
La diminution de la population est directement lié à un solde migratoire faible et à un solde naturel régulièrement négatif. Le vieillissement de la population contribue à ce phénomène.



- Composition de la population :

La perte régulière de sa population se retrouve fortement marquée dans le graphique des ages. En 1999, la tranche des 20/40 ans a fortement diminuée ce qui engendre également une baisse des moins de 20 ans.

Les moins de quarante ans ne représentaient plus en 1999 que 35% de la population totale.



- LOGEMENTS

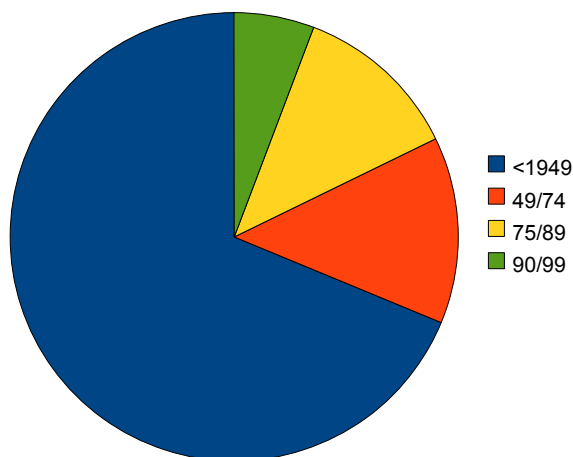
- Dynamique de la construction :

La construction neuve est régulière sur la commune. Après une période qui a vu la construction d'un logement par an dans les années 90, le rythme s'est accéléré avec trois à quatre logements neufs dans le début des années 2000.

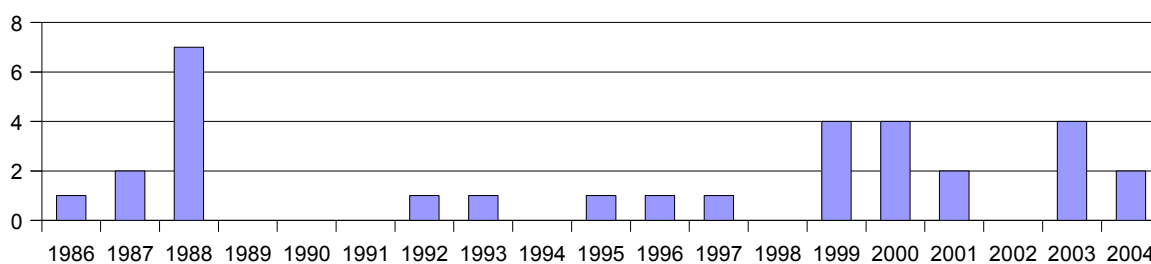
Le parc de logements anciens est relativement important sur Bassoues puisque les logements édifiés avant 1949 représentent près de 69%.

On trouvait sur la commune 19 logements vacants en 1999, mais aussi de nombreuses résidences secondaires avec 28 logements . Quelques constructions se réhabilitent au village pour la location saisonnière.

Âge du parc de logement



Activité de la construction par année

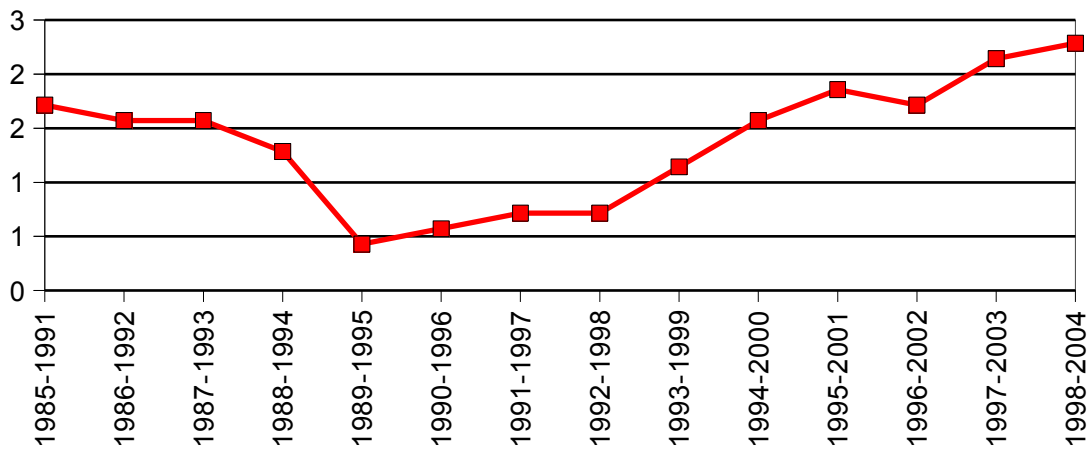
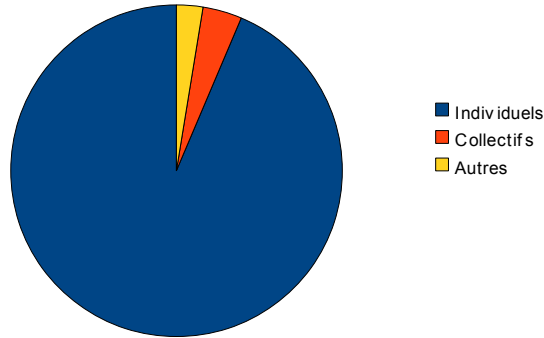


- Structure et état du parc

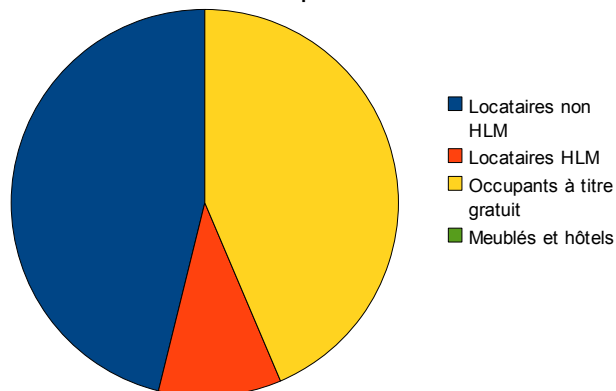
Dans un parc où la maison individuelle représente 93%, on trouve peu de logements collectifs (4 %).

75 % des résidences principales sont occupées par leur propriétaire, on note toutefois 14% des résidences réservées à la location.

Résidences principales  
types de logement



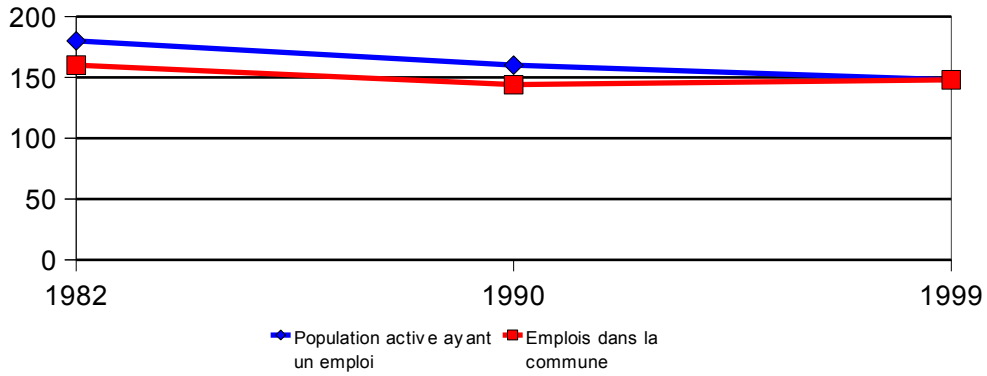
Statut occupation



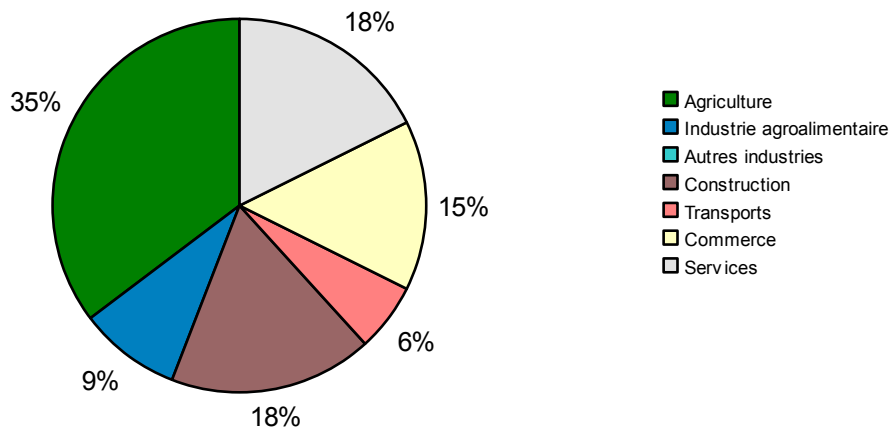
- ACTIVITES - EMPLOIS

La population active ayant un emploi diminue parallèlement à la population, cependant les emplois sur la commune restent stables.

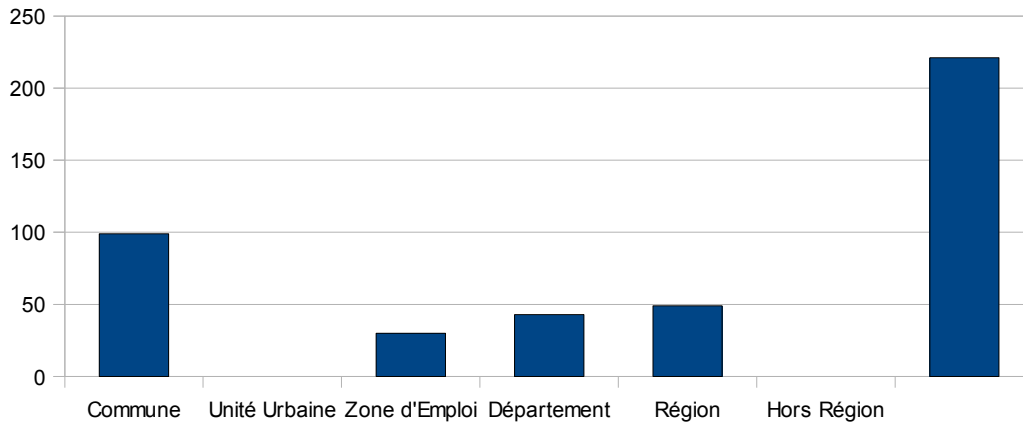
Ces emplois sont assez bien répartis dans les différents secteurs d'activités, même si l'agriculture domine, les services, le commerce et la construction offrent une bonne alternative.



Emplois par secteurs d'activités en 1999



Relation Domicile Travail  
Lieu d'emploi des actifs de la commune





## II – ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS

### - MORPHOLOGIE DU SITE

Extrémité Nord-Ouest de l'astarac, le pays d'Anglès est un noeud stratégique entre Adour et Garonne, une zone de contact à la fois avec la Rivière Basse, l'Armagnac, la Ténarèze et le pays d'Auch. Le relief confus en apparence est lié à la naissance d'une multitude de petits cours d'eau secondaires d'Est en Ouest :

- les rivières armagnacaises (Midour, Douze, Gélise, Auzoue)
- la Guiroue, la Baradée et le Lizet, petits affluents de l'Osse.

Aucune de ces rivières est issue de Lannemezan et à l'exception de l'Osse, toutes naissent au cœur du pays. Ces petites vallées encaissées offrent des paysages agraires diversifiés présentant un certain équilibre. Bois, terres d'élevage et cultures ne s'opposent pas mais se côtoient harmonieusement. Dans les ribères resserrées, la maïsiculture se fait plus discrète.

En plus des paysages les mieux « préservés », l'image d'une campagne intime et du Gers traditionnel, le pays d'Anglès abrite également un dense patrimoine bâti et dispose d'un potentiel touristique de premier plan. Il est traversé par deux itinéraires importants :

- la Ténarèze, du Nord au Sud, avec les églises remarquables de Saint Christaud, de Peyrusse Grande et de Lupiac, berceau de d'Artagnan
- la route des bastides et des castelnaux, d'Est en Ouest, qui relie les deux principales bourgades : Montesquiou, village perché et Bassoues, la bastide au donjon prestigieux.

A l'écart de ces routes, sur les hauteurs, les petits villages sont la plupart d'anciens castelnaux avec la présence remarquable de nombreuses tours-portes : Saint Arailles, Castelnau d'Anglès, Callian, Montesquiou, Pouylebon...

Si la structure originelle est préservée, le bâti est souvent dégradé et les vieilles maisons, dans lesquelles se mêlent grès et torchis, subissent l'usure du temps. Ils symbolisent à eux seuls la fragilité de ce territoire à la fois authentique et peu humanisé, central et paradoxalement enclavé, des atouts autant que des handicaps.

Le bourg de Bassoues est situé au centre du territoire entre les deux vallées de la Guiroud à l'Est et l'Auroue à l'Ouest. Il est implanté sur l'axe de communication le plus important, la route départementale n°943.

Les altitudes varient de 150 mètres dans la vallée de la Baradée au nord à 280 mètres sur les coteaux à l'Ouest. Le village est implanté à une altitude environ de 220 mètres.

## - OCCUPATION DU SOL

### a) Habitat

De l'ancienne bastide, Bassoues a gardé son urbanisation avec la grande rue centrale sur laquelle s'ouvrent ses deux rangées de maisons, sa halle centrale qui traverse la rue ci-dessus et encore de vieux et pittoresques couverts sur la face Nord.

La bastide était fortifiée et s'il ne reste aucun vestige des tours-portes, par contre, les murs sont encore présents sur la majeure partie de l'enceinte. Cette dernière a même conservé, chose rare dans le département, une de ses tours d'angle.

La commune ne possède pas de petits hameaux bien formés, seul un habitat dispersé composé de fermes ou d'anciennes fermes se répartit sur le territoire.

Cependant, un petit secteur se développe récemment autour d'un habitat ancien à Andréou.

### b) Les grandes végétations

La forêt joue un rôle fondamental dans le patrimoine communal. Tout le territoire est parsemé de bois, landes ou friches qui contribuent à l'image naturelle du secteur. On les retrouve soit sur les fortes pentes, soit en linéaire dans les vallées, soit sous forme de massifs importants comme au Sud de la commune avec le bois de Bassoues et la forêt domaniale d'Armagnac.

### c) Les ripisylves

On les trouve principalement en accompagnement des rivières et des ruisseaux, le long de la Baradée, de la Guiroue et de l'Auroue.

### d) Les cultures

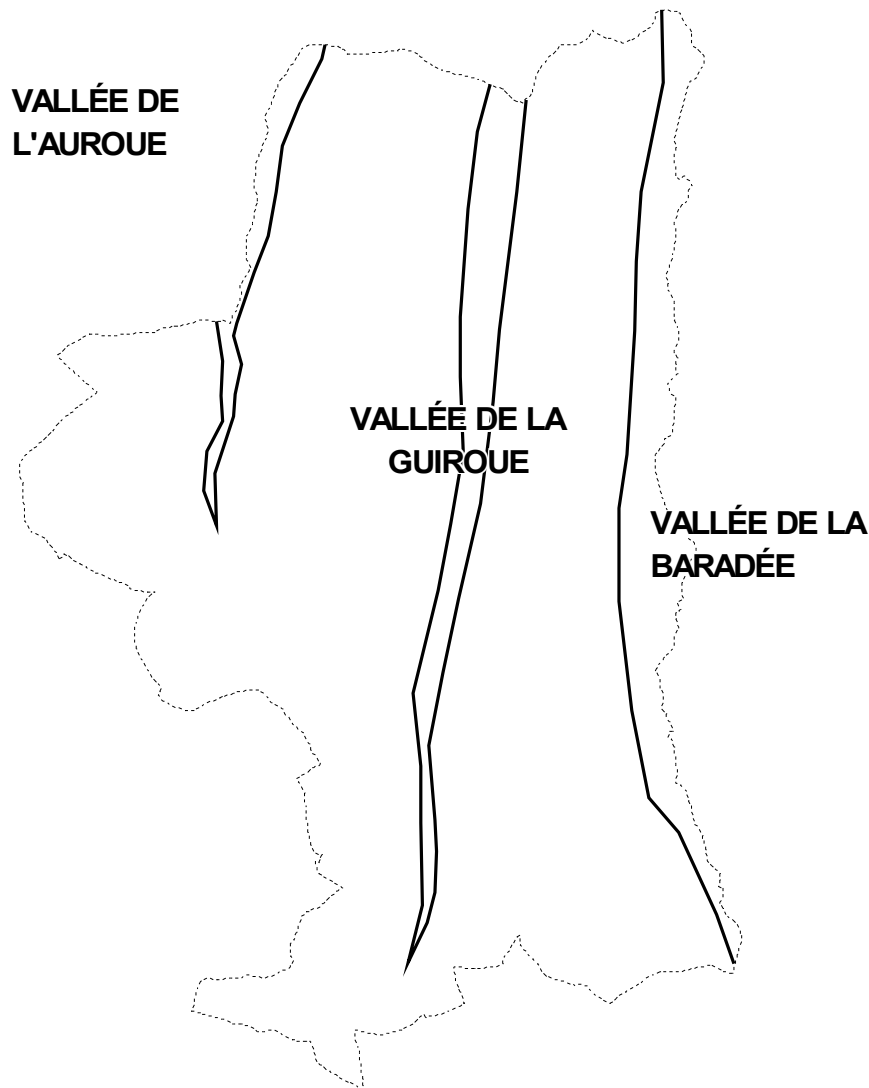
Les grandes parcelles cultivées se retrouvent sur les terrains les moins pentus.

On pratique une polyculture, céréales, maïs, fourrage,...

La déprise agricole et le déclin de l'élevage marquent profondément ce territoire avec notamment l'enfrichement des coteaux secs.

### III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

#### LES SYSTEMES PAYSAGERS



- vallée de la Baradée:

Elle assure la limite Est de la commune. Relativement étroite elle se termine par un lac d'irrigation très important qui marque fortement le paysage.

- vallée de la Guiroue:

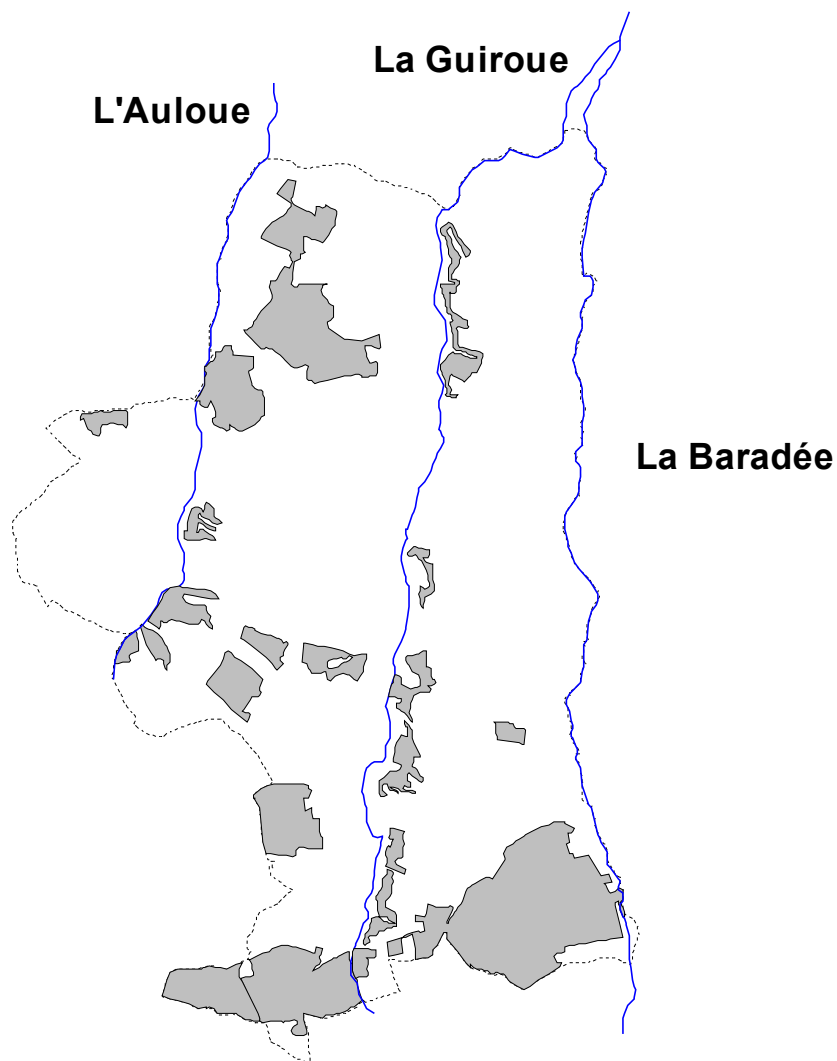
Elle coupe le territoire en deux du Sud au Nord. Relativement large, elle marque le paysage et présente une zone submersible sur toute sa longueur. Elle s'appuie sur les coteaux à forte pente coté est qui sont recouvert de bois. Elle est longée par la route départementale n°35. On trouve également un lac de loisirs situé au pied du village qui forme un ensemble avec les terrains de sports et le camping.

- vallée de l'Auroue:

Vallée étroite qui débute au cœur du territoire communal et qui assure une partie de la limite communale Ouest. Elle est en partie inondable et se termine au Nord par un lac d'irrigation. Cette vallée est également marquée par une forte présence végétale.

- les coteaux :

Ils sont réservés essentiellement à l'agriculture, les terrains les plus favorables ont été remembrés pour offrir de grandes parcelles. Les grands bois y ont été préservés en limite Sud.

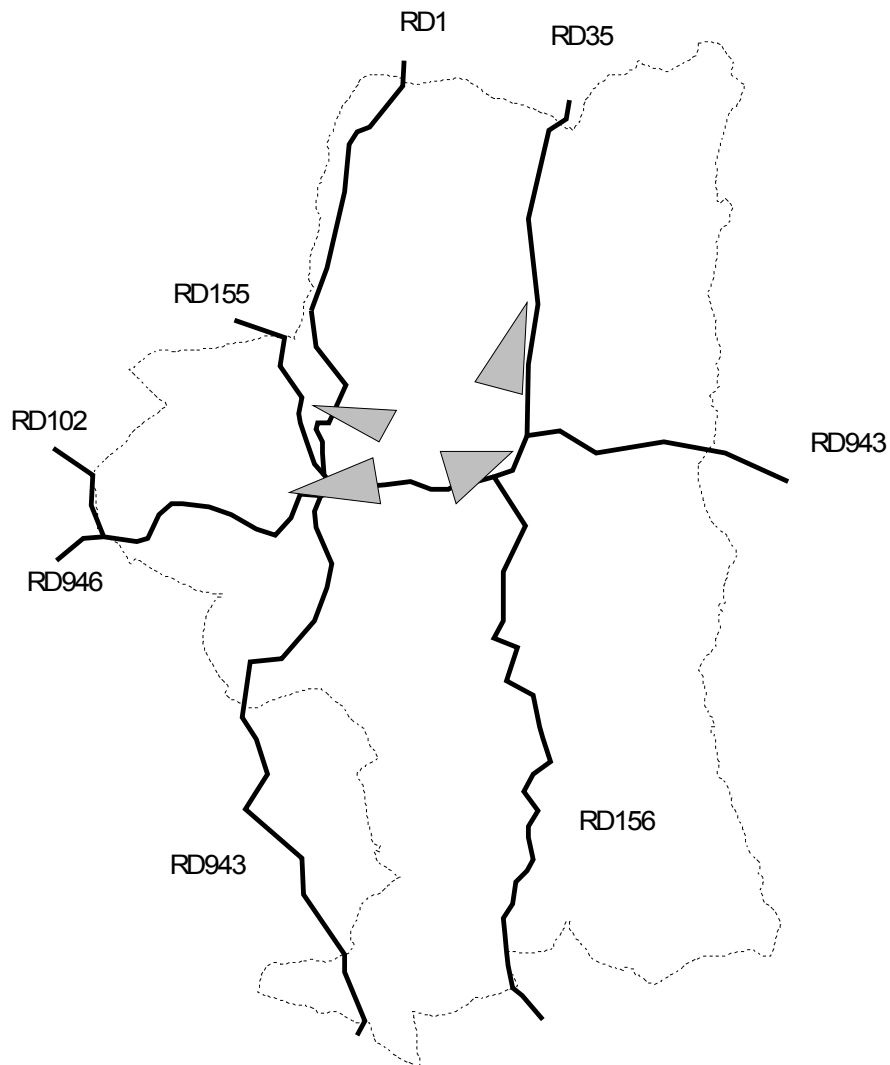


Le système hydraulique de la commune s'établit à partir des trois rivières importantes qui collectent les eaux des coteaux environnants: la Baradée, la Guiroue et l'Auroue. Elles coulent toutes les trois du Sud vers le Nord.

Le territoire communal est très boisé. En plus des bois importants que sont le bois de Bassoues et la forêt domaniale d'Armagnac, on trouve une multitude de masses boisées plus ou moins importantes disséminées sur tout le territoire et en particulier le long des rivières sur les versants les plus abrupts des coteaux.

Le territoire est également marqué par deux grands lacs.

## LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE



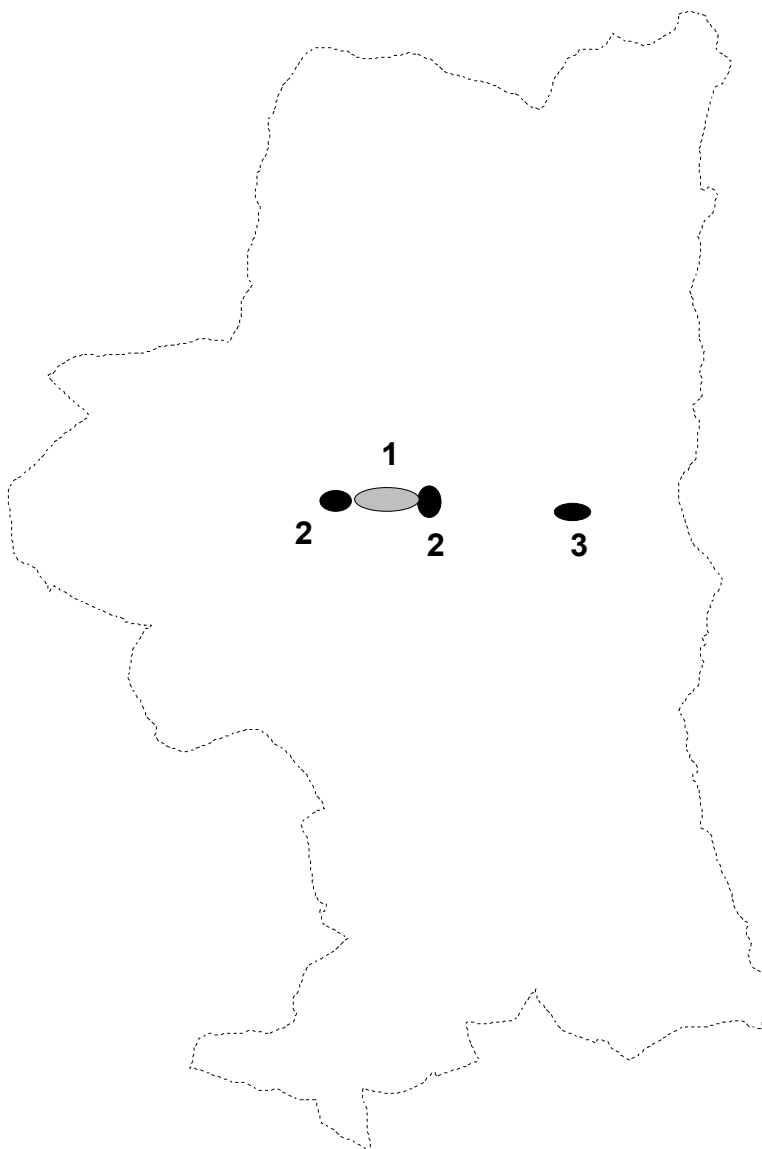
La route principale qui dessert le bourg est la route départementale n°943 qui traverse la commune d'Est en Ouest. Elle contourne le bourg, elle est prolongée par la RD n°946 vers l'Ouest et sont classées à grande circulation. La partie de la RD n°943 qui s'oriente vers le Sud n'est pas classée à grande circulation.

Deux autres routes départementales suivent la vallée de la Guiroue, la RD n°35 coté Nord et la RD n°156 au Sud. En sortie Ouest du bourg, deux routes départementales encadrent la vallée de l'Auroue, la RD n°155 coté Ouest et la RD n°1 à l'Est.

La limite communale ouest est assurée par la route départementale n°102.

Les points de vue remarquables se situent sur la RD n°943 en arrivant vers le bourg coté Est. Les autres points de vue s'observent à partir des voies communales qui sillonnent les crêtes.

## LE SYSTEME URBAIN



### 1 – Le village ancien :

La bastide a su préserver son identité originelle. Les constructions ont été maintenues à l'alignement des voies, peu de bâti récent n'est venu perturber cette harmonie.

### 2 – Les extensions:

Elles se sont développées aux entrées de part et d'autre de l'axe principal, il s'agit d'un développement linéaire mais en retrait de la voie. Ces extensions ont toutefois été limitées.

### 3 – Le hameau d'Endréou :

Il s'agit d'un petit secteur composé de bâti ancien où quelques constructions plus récentes sont venues s'implanter.

## **- LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX**

### Réseau électrique:

Le village : réseau en place dans le centre ancien

A la Barthe : un transformateur est en place, un renforcement sera nécessaire

Au Nord du village : les abords de l'école peuvent être alimentés, la partie Nord de la Bastide n'est pas desservie

A Pihorle : réseau sur RD, pas sur le chemin

A Bellevue : transformateur à Estret, réseau sur chemin

A Andréou : le transformateur est au centre de la zone

### Alimentation par le réseau d'eau potable:

Le village : réseau en place dans le centre ancien

A la Barthe : possibilité d'extension

Au Nord du village : le réseau est en place au centre bourg, possibilité d'extension

A Pihorle : réseau en place

A Bellevue : réseau en place

A Andréou : réseau en place, voir renforcement

### Réseau d'assainissement:

Le bourg ancien va être raccordé à un réseau collectif, la station de traitement sera implantée au Nord du village. Les extensions et les écarts sont soumis à l'assainissement individuel.

### Voirie:

Les accès seront orientés en priorité vers la voirie communale. Le développement du secteur de la Barthe permettrait l'aménagement d'un seul accès sécurisé vers la RD. Les conditions de la sortie actuelle du chemin de Pihorle ne permettent pas l'extension de l'urbanisation dans ce secteur.

Le développement de la zone de Bellevue reste lié à un aménagement de sécurité au carrefour avec la route départementale.

La sortie de la voie communale n°12 vers la RD n°943 ne présente pas toutes les conditions de sécurité, aussi la zone à Andréou ne sera pas retenue compte tenu des travaux importants pour la sécurisation du carrefour.

## **PATRIMOINE**

L'histoire de Bassoues est intimement liée à la légende de Saint Fris qui garde aujourd'hui l'église en entrée Est et la statue, lieu de pèlerinage en sortie Ouest .

Avec son donjon, Bassoues dispose d'un chef d'oeuvre de l'architecture militaire. De plan quadrangulaire, il s'élève à 43 mètres au dessus du sol. Ses 4 étages sont marqués extérieurement par des cordons de pierre. A chacun de ses 4 angles se trouve un énorme contrefort.

C'est vers 1365 que l'Archevêque et Cardinal Arnaud Aubert fit construire les murs de la ville et le donjon.

## **SERVITUDES**

### **AC1 Protection des monuments historiques**

Immeubles classés: *le Donjon*

Immeubles inscrits: *vestiges du château*

*maison du XVIIe siècle adossée à l'ancien château des Archevêques d'Auch*

### **AC2 Protection des sites et monuments naturels**

Sites inscrits: *cimetière et église de Saint Fris*

*pèlerinage de Saint Fris au lieu-dit l'Etendart*

*vieilles halles et coté Nord de la place centrale*

### **PM 1 Plan de prévention des risques naturels prévisibles**

Un plan de prévention des risques concernant le retrait gonflement des argiles a été prescrit. Il fixera les normes de construction à mettre en œuvre pour éviter les désordres dans les bâtiments. Tout le territoire sera concerné par ce plan.

### **PT2 Télécommunications, centres émission réception obstacles**

Faisceau hertzien de Auch-Embats CCT 032.22.002 à Gazax et Baccarisse CCT 032.22.007

### **T7 Relations aériennes – zone hors dégagement – installations particulières**

## **CONTRAINTES**

### **BOIS ET FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER**

*Forêt domaniale d'Armagnac : canton de Guillemain-Belloc-Savis.*

*Forêt privée*

### **RISQUES NATURELS INONDATIONS**

*la Guiroue*

– *l'Auroue*

### **ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE I**

Secteur caractérisés par leur intérêt biologique remarquable

**Lac de la Baradée et coteaux**

**Bois de Bassoues**

### **ZONES HUMIDES**

Queue de lac + peupleraie + bordure forestière

*Queue de la retenue de St Laurent*

Queue d'étang – Boisements marécageux

*Lasbournes*

### **RISQUES SISMIQUES**

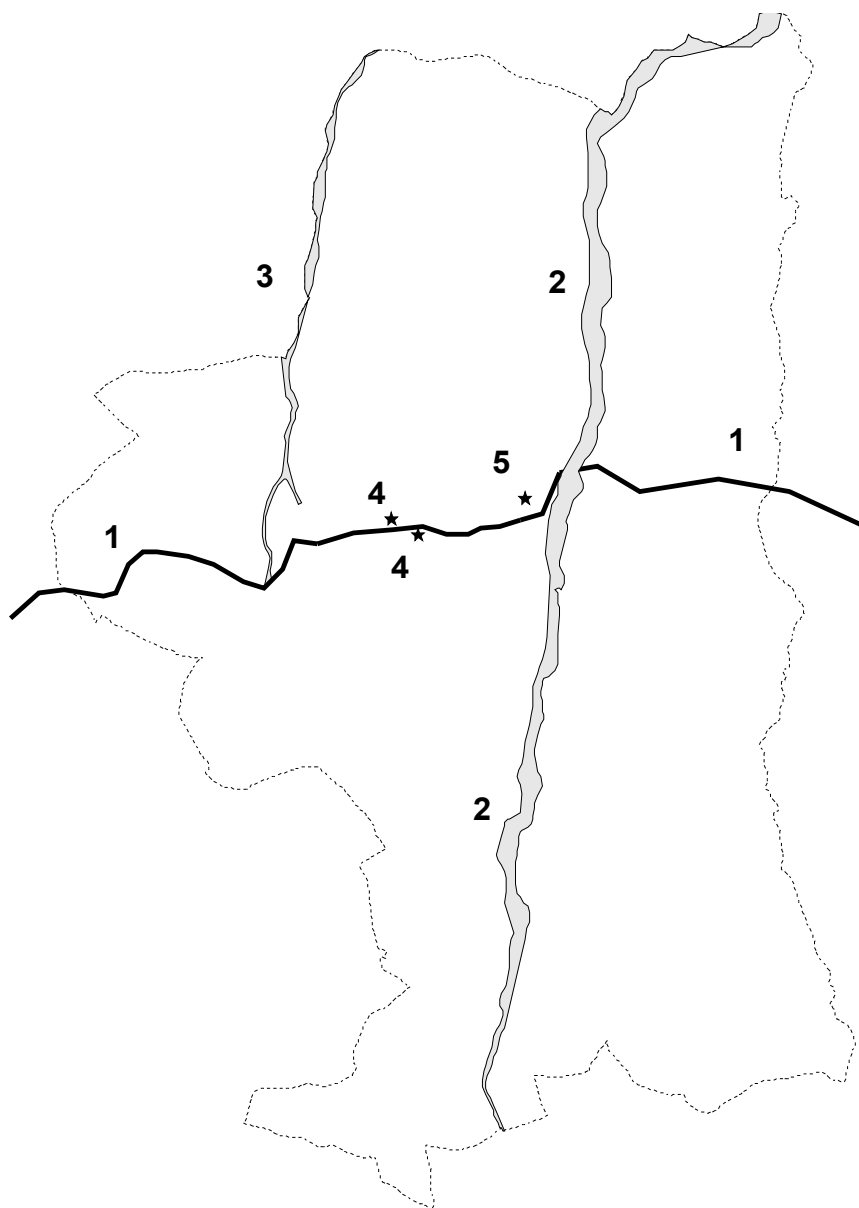
Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

*Risque sismique faible*



## 2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

### I - CONTRAINTES



1 – Routes départementales n°943 et n°946

2 – Zone inondable de la Guiroue

3 – Zone inondable de l'Auroue

4 – Activités agricoles, coopératives

5 – Site de Saint Frix

## - ZONAGES

ZONAGE	ATOUTS – CONTRAINTES – VOCATIONS
ZC 1 Le Village	C'est la partie ancienne du bourg qui reprend l'enceinte de la Bastide et ses abords immédiat. L'ensemble est correctement desservi par les réseaux, un projet de raccordement à un réseau d'assainissement collectif est en cours, le centre ancien sera collecté. Quelques possibilités de construction sont offertes dans les jardins, également les logements vacants peuvent offrir quelques possibilités.
ZC 2 A Faget	Ce sont les extensions qui se sont développées en sortie Ouest de part et d'autre de la RD n°943. Quelques terrains en contrebas de l'école peuvent servir pour les extensions, les réseaux étant situés à proximité. La partie Nord de la Bastide ne pourra pas se développer, les investissements en matière de réseau électrique étant trop important.
ZC2 A la Barthe	C'est l'entrée Est de Bassoues, au Nord de la route départementale le site est maintenu en l'état afin de préserver les abords du site de Saint Frix. Coté Sud de la RD, le projet consiste à développer cet espace sous forme d'un projet global qui permettrait de prendre en compte les points suivants: <ul style="list-style-type: none"><li>- aménagement cohérent du secteur</li><li>- création d'un accès sécurisé vers la RD</li><li>- matérialisation de l'entrée du bourg de façon identique des deux cotés de la RD, participant ainsi au ralentissement des véhicules.</li><li>- amenée du réseau d'eau depuis la RD</li><li>- restructuration du réseau électrique et renforcement depuis le transformateur</li></ul>
ZC 2 A Bellevue	C'est un secteur bien exposé en dehors du bourg. La zone consiste à développer en continuité des constructions en place. Les réseaux d'eau et d'électricité sont en place. La sortie vers la RD devra être sécurisée avant toute nouvelle urbanisation. La zone restera limitée aux terrains les plus plats en bordure de la voie communale.
ZN i	C'est une zone naturelle qu'il convient de protéger en raison des risques d'inondation auxquels elle est soumise. Elle reprend le secteur submersible de l'Auroue et de la Guiroue
ZN	C'est le reste du territoire. Zone naturelle essentiellement agricole, l'urbanisation n'y a pas sa place. Seules quelques constructions peuvent y être admises sous conditions.

## MODIFICATIONS

<b>Zones</b>	<b>Lieux dits</b>	<b>Superficie en ha</b>	<b>Possibilités d'accueil Nombre d'habitations</b>
<b>ZC 1</b>	Le Village	<b>7,13</b>	<b>10</b>
<b>ZC 2</b>	A Faget	<b>4,44</b>	<b>10</b>
<b>ZC 2</b>	A la Barthe	<b>11,92</b>	<b>20</b>
<b>ZC 2</b>	A Bellevue	<b>3,25</b>	<b>6</b>
<b>ZN i</b>	L'Auroue	<b>107,78</b>	/
<b>ZN i</b>	La Guiroue	<b>26,39</b>	/
<b>ZN</b>	le reste du territoire	<b>3068,09</b>	/

<b>ZC 1</b>	TOTAL	<b>7,13</b>	<b>10</b>
<b>ZC 2</b>	TOTAL	<b>19,61</b>	<b>36</b>
<b>ZN</b>	TOTAL	<b>3202,26</b>	/

## **3ème Partie : LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

### **I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT :**

Le développement urbain doit permettre une urbanisation optimale des investissements en matière de réseaux.

La commune a souhaité poursuivre le développement autour du bourg.

Le conseil municipal va poursuivre son développement aux abords du bourg en menant une politique d'aménagement: création d'un lotissement communal, aménagement d'entrée de ville.

Il a souhaité préserver les paysages en évitant l'urbanisation linéaire et en recentrant la construction autour du centre.

Un seul hameau a été repris mais restera limité pour ne pas disperser l'habitat et tenir compte des réseaux existants. Les secteurs non desservis correctement par les réseaux d'eau et d'électricité n'ont pas été retenus.

#### Voirie :

Le développement de Bassoues s'est principalement assuré jusqu'à présent aux entrées du village en bordure de la route principale. La carte communale a limité l'urbanisation linéaire afin de maîtriser les accès et ainsi préserver la sécurité des usagers. Le développement en épaisseur a été préconisé afin de favoriser l'aménagement d'ensemble. Les secteurs difficiles d'accès ont été réduits ou supprimés notamment en bordure des routes départementales. La carte préconise lorsque cela est possible l'accès à partir des voies les moins circulées.

#### Assainissement :

Le bourg centre sera relié à terme à un système de collecte des eaux usées, la station sera implantée versant Nord, les écarts sont soumis à l'assainissement individuel.

## **II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

### Patrimoine :

La commune a souhaité assurer le développement du bourg en préservant le site. La construction qui se développera en entrée Est devra se faire sous forme organisée de façon à s'intégrer au site.

L'extension en dehors du centre sera limitée uniquement autour du hameau de Bellevue. Les autres secteurs nécessitant des aménagements importants n'ont pas été retenus.

Elle préconise la présence d'espaces verts autour des nouvelles constructions et de maintenir des lots de taille moyenne pour garder cette image de village rural.

### Environnement et Paysages :

Maintien de la construction autour de l'existant.

Limitation de l'urbanisation le long des routes.

Les constructions devront respecter la qualité du patrimoine existant.

Maintien en zone naturelle des espaces sensibles.

Les secteurs boisés ont été maintenus en secteur naturel.

Les espaces naturels agricoles ont été préservés.